

Conseil municipal du 14 janvier 2021 à 19h

Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie MARQUÈS-NAULEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2021

<u>Membres présents en exercice</u>: Brigitte MORIN - Olivier TOUZALIN — Béatrice TRINQUARD — Gaëtan DUBOIS - Cécile LEFEBVRE - Didier LEDON — Sophie WAGNER - Franck ROY - Brigitte MERCERON — Dominique ALLIGNET — Hélène MAGAR — Nathalie LONGUET - Carole LOIZON — Emmanuel RAFFARIN - Cyril BEZAUD — Isabelle GOUYETTE — Alexandre NOEL - Claire LHOMMÉDÉ - Thomas GUERIN - Nicolas DELLIÈRE- Sandrine JARDOT — Sylvain THÉBAULT.

Secrétaire de séance : Sophie WAGNER

Madame le Maire ouvre la séance à 19h.

Compte tenu de la pandémie liée à la COVID 19 et au couvre-feu mis en place, Mme le Maire propose que la réunion se déroule à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la tenue du conseil municipal à huis clos.

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 08/12/2020: Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

Ordre du Jour :

2021-1-Vente de terrains aux propriétaires de la rue Jean-Bapstiste Jouandard

Mme le Maire rappelle au conseil les demandes de MM RIBREAU, DENIEUL et ROBINEAU concernant l'acquisition de terrains communaux contigus à leurs propriétés, rue Jean-Baptiste Jouandard.

Ces demandes ont été soumises à l'accord de principe du conseil municipal lors de la séance du 31/08/2020 (délibération n°70/2020).

Après réalisation des opérations de bornage, il est proposé les opérations d'acquisitions suivantes :

- -M. RIBREAU Adrien : parcelle AM n°170 d'une superficie de 216 m2
- -M. DENIEUL Gilles : parcelle AM n°169 d'une superficie de 241 m2
- -M. ROBINEAU Francis : parcelle AM n°167 d'une superficie de 1 866 m2

La parcelle AM n° 168 demeure propriété de la commune.

Concernant la cession de la parcelle AM n°167 à M. ROBINEAU, il devra être mentionné dans l'acte notarié que l'acquéreur ne devra pas boucher le trou d'eau qui permet l'évacuation des eaux pluviales du lotissement.

Suite à une erreur constatée dans l'implantation de clôture de M. DEMARLE Laurent, il est proposé au conseil d'effectuer la régularisation de sa limite de propriété en lui cédant la parcelle AM n°166 d'une superficie de 9 m2.

Le prix de cession de ces terrains est proposé, conformément à l'estimation des Domaines du 01/10/2020, à 0.44 € le m2.

Il est précisé que les frais de bornage, d'un montant de 88.75 € par borne, seront remboursés à la commune par chacun des acquéreurs, à raison de :

-MM RIBREAU et DENIEUL: 1.5 bornes

-M. DEMARLE : 1 borne -M. ROBINEAU : 6 bornes

De même, les frais de notaires seront à la charge des acheteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de vendre à MM RIBREAU, DENIEUL, ROBINEAU et DEMARLE les parcelles mentionnées ci-dessus, au prix de 0.44 € le m2.
- décide que les frais de bornes seront remboursés à la commune suivant la répartition définie cidessus.
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des ventes auprès de l'étude BARON/SAINTON.

2021-2- Vente d'un terrain pour installation de la pharmacie BOUET

Mme le Maire rappelle au conseil le projet de vente d'un terrain communal pour le déménagement de la pharmacie BOUET.

Le terrain proposé est une partie du parking René Monory (parcelle AK n°14), à raison de 350 m2.

Ce projet de cession a été soumis à l'accord de principe du conseil municipal lors de la séance du 08/12/2020 (délibération n°96/2020).

Après réalisation des opérations de bornage, il est proposé la vente du lot A de la parcelle communale AK n°14 d'une superficie de 350 m2 à la SCI BOUET.

Le lot B de La parcelle AK n°14 demeure propriété de la commune.

Le prix de cession de ce terrain est proposé, conformément à l'estimation des Domaines du 26/11/2020, à 33 € le m2.

Il est précisé que les frais de bornage, d'un montant de 1 130.18 €, seront remboursés à la commune par l'acquéreur. De même, les frais de raccordement aux différents réseaux ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de vendre à la SCI BOUET le lot A de la parcelle AK n°14 d'une superficie de 350 m2, au prix de 33 € le m2.
- indique que la totalité des frais de bornage seront remboursés à la commune par la SCI BOUET.
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude BARON/SAINTON.

2021-3- Convention de mise à disposition à la PMI d'une partie du local situé 7 place St Romain

Mme le Maire rappelle que les services de la PMI du Département effectuaient des visites de nourrissons et familles dans les bureaux de la salle Jules Ferry.

Compte tenu du contexte sanitaire, ces permanences ont été interrompues puisque les locaux ne sont plus adaptés en raison de l'absence de fenêtre permettant une aération régulière de la pièce.

Afin de permettre la reprise de ces visites sur notre territoire, il a été demandé à la commune la mise à disposition d' un nouveau local ; le bâtiment de l'ancien cabinet médical situé 7 place St Romain répond aux critères demandés par les services de la PMI.

Il est donc proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, une partie du bâtiment concerné, à savoir les deux bureaux de droite, la salle d'attente et les sanitaires.

Il est précisé que cette mise à disposition n'est pas exclusive et partagée avec les services de la médecine du travail du Centre de Gestion et de l'ASSTV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la mise à disposition à la PMI d'une partie du local situé 7 place St Romain
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le Département.

2021-4- ALSH - Synthèse des tarifs familles des accueils de loisirs

Afin de répondre aux nouvelles directives de la CAF concernant les tarifications des accueils de loisirs, il est proposé au conseil les nouvelles grilles tarifaires (modification sur la **terminologie** des tarifs et non pas révision des tarifs).

Il est proposé de reconduire les tarifs précédents, présentés conformément à la demande de la CAF, à savoir :

Définition des quotients familiaux :

QF 1:0 à 300 € QF 2:301 à 600 € QF 3:601 à 900 € QF 4:901 à 1200 € QF 5:1201 € et plus

Calcul du quotient familial :

[(Ressources annuelles imposables – Abattements sociaux)/12] + Prestations mensuelles

Nombre de parts

Pour mémoire, nombre de parts :

Couple ou personne isolée : 2
1er enfant à charge : 0,5
2ème enfant à charge : 0,5
3ème enfant à charge : 1

- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : + 0,5

Il est rappelé qu'il y a une réduction de 25 % (sur la totalité de la facture) sur le 3^{ème} enfant inscrit, fréquentant un des ALSH du territoire, lorsque la famille dispose de l'autorité parentale.

1/ Tarifs journées ALSH Dangé Saint Romain et Ingrandes :

* la colonne communes conventionnées concerne les communes ayant signé une convention de partenariat avec la commune de Dangé-Saint-Romain.

		QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
	JOURNEE (repas compris)	1	7,50 €	15,00 €
		2	9,25 €	18,50 €
		3	11,30 €	22,60 €
		4	12,50 €	25,00 €
		5	15,00 €	30,00 €
		1	5.40 €	10.80€
SI		2	7.15 €	14.30 €
MERCREDIS	Demi-journée (avec repas)	3	9.20 €	18.40 €
ME		4	10.40 €	20.80 €
		5	12.90 €	25.80 €
	Demi-journée (sans repas)	1	3,75 €	7,50€
		2	4,65 €	9,30 €
		3	5,65€	11,30€
		4	6,25€	12,50€
		5	7,50 €	15,00€
		1	7,50 €	15,00€
	JOURNEE (repas compris)	2	9,25€	18,50€
		3	11,30 €	22,60€
	(repus compris)	4	12,50 €	25,00€
VCES		5	15,00 €	30,00€
VACANCES		1	5.40 €	10.80€
	Demi-journée (avec repas)	2	7.15 €	14.30 €
		3	9.20 €	18.40 €
		4	10.40 €	20.80€
		5	12.90 €	25.80 €

		1	3,75 €	7,50 €
	DEMI- JOURNEE (sans repas)	2	4,65 €	9,30€
		3	5,65€	11,30€
		4	6,25€	12,50 €
		5	7,50€	15,00 €
	TABLES	1	27,00 €	54,00 €
	TARIFS PREFERENTIELS	2	33,30 €	66,60 €
	4 Jours sur la	3	41,00 €	82,00 €
	même semaine (repas compris)	4	45,00 €	90,00 €
		5	56,15 €	112,30 €
	TARIFS	1	30,00 €	60,00 €
	PREFERENTIELS 5 Jours sur la même semaine consécutifs (repas compris)	2	37,00 €	74,00 €
		3	45,20 €	90,40 €
		4	50,00 €	100,00€
	(Tepus compilis)	5	60,00 €	120,00€

Autres tarifs:

Bus	1,50 euros
Majoration sorties -1	3,00 euros
Majoration sorties- 2	5,00 euros
Majoration veillée	5.00 euros

2 / Tarifs journées ALSH ados Dangé Saint Romain (Cap jeunes) :

En période scolaire :

- adhésion annuelle de 20 € pour les mercredis et samedis (goûters inclus)
- repas le mercredi midi : 3.50 €
- Transport du collège au Cap jeunes + repas : 5 €
- tarif de 15 € pour les sorties du vendredi ; ce prix comprenant le transport aller/retour, le repas et l'activité.

En période de vacances :

	QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
	1	7,50 €	15,00 €
JOURNEE	2	9,25 €	18,50 €
(repas compris)	3	11,30 €	22,60 €
	4	12,50 €	25,00 €
	5	15,00 €	30,00 €
	1	27,00 €	54,00 €
TARIFS PREFERENTIELS	2	33,30 €	66,60 €
4 Jours sur la même	3	41,00 €	82,00 €
semaine (repas compris)	4	45,00 €	90,00 €
	5	56,15 €	112,30 €
	1	30,00 €	60,00€
TARIFS PREFERENTIELS	2	37,00 €	74,00 €
5 Jours sur la même	3	45,20 €	90,40 €
semaine (repas compris)	4	50,00 €	100,00 €
	5	60,00 €	120,00 €

Autres tarifs:

sortie de consommation / divers	5,00 euros

Il est précisé qu'un service transport, en période de vacances, est mis en place à titre gratuit.

3 / Tarifs des séjours avec nuitées (mini-camps) :

Tarifs des séjours avec nuitées des trois structures de loisirs (centres de Dangé, Ingrandes et Cap Jeunes) :

	QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
	1	46.00 €	92,00€
2 jours / 1 nuit	2	50.00€	100.00€
	3	54.00€	108.00€

4	58.00€	116,00 €
5	62.00€	124,00 €
1	69.00€	138.00 €
2	75.00 €	150.00 €
3	81.00 €	162.00 €
4	87.00 €	174.00 €
5	93.00 €	186,00 €
1	92,00€	184,00 €
2	100.00 €	200.00€
3	108,00 €	216,00 €
4	116,00 €	232,00 €
5	124.00 €	248.00 €
1	115,00 €	230,00 €
2	125,00 €	250,00 €
3	135.00 €	270.00€
4	145,00 €	290,00 €
5	155,00 €	310,00 €
	5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 4 5 4	5 62.00 € 1 69.00 € 2 75.00 € 3 81.00 € 4 87.00 € 5 93.00 € 1 92,00 € 2 100.00 € 3 108,00 € 4 116,00 € 5 124.00 € 1 115,00 € 2 125,00 € 3 135.00 € 4 145,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs familles des ALSH présentés ci-dessus.

2021-5- Subvention exceptionnelle au foyer culturel

Madame le Maire soumet au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle au Foyer Culturel pour faire face à l'organisation, en partenariat avec la commune, d'animations de Noël au mois de décembre 2020.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 000 € (correspondant au paiement des lots ; il est précisé que l'ensemble des lots ont été achetés auprès des commerçants de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Foyer Culturel.

2021-6-Participation destruction nid de frelons – dossier JUDES

Mme le Maire fait part de la demande de participation déposée par M. JUDES Alain au titre de la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété du 10 route de Vaux ; pour information, le coût de la prestation réglée par M.JUDES à l'entreprise spécialisée est de 130 € TTC.

Après étude de cette demande, il est proposé, conformément à la délibération du 26 mars 2019, le versement de la participation plafond de 80.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 80 € à M JUDES au titre de la destruction d'un nid de frelons sur sa propriété.

2021-7 Subvention DETR 2021- changement des menuiseries de l'école et de la cantine Souché

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux dans les bâtiments de l'école et de la cantine Souché.

En effet, une partie des menuiseries de ce bâtiment est encore en bois ce qui occasionne d'importantes déperditions de chaleur.

Les travaux envisagés consistent donc à changer l'ensemble des menuiseries actuellement en bois.

Une demande de subvention DETR 2021 peut être déposée au titre de ce projet.

Mme le Maire soumet donc au conseil le plan de financement de l'opération :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Subventions sollicitées	
Menuiseries et volets	21 157,82 €	27 660,59 €	DETR / Etat (30% HT)	6 347,35 €
			<u>Autofinancement</u>	14 810,47 €
Total	21 157,82 €	27 660,59 €	Total	21 157,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le changement des menuiseries de l'école et de la cantine SOUCHE,
- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise Mme le Maire à solliciter les fonds DETR 2021 tels qu'exposés ci-dessus.

2021-8- Subvention DETR 2021- réalisation de travaux d'accessibilité

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de poursuivre la réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre du diagnostic Ad'ap.

Pour l'année 2021, la commune a identifié et budgété des travaux d'accessibilité s'élevant à la somme de 63 790 € HT.

Une demande de subvention DETR 2021 peut être déposée au titre de ce projet.

Mme le Maire soumet donc au conseil le plan de financement de l'opération :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Subventions sollicitées	
Travaux d'accessibilité	63 790,00 €	76 548,00 €	DETR / Etat (30% HT)	19 137,00 €
			<u>Autofinancement</u>	44 653,00 €
Total	63 790,00 €	76 548,00 €	Total	63 790,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de travaux d'accessibilité à hauteur de 63 790 € HT,
- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise Mme le Maire à solliciter les fonds DETR 2021 tels qu'exposés ci-dessus.

Questions diverses – Informations

Prochain Conseil Municipal le 25/02/2021 à 19h